# Jean-Jacques Chouet, « En marge de l’actualité : atomes pacifiques », *La Tribune de Genève* (26 novembre 1954)[[1]](#footnote-1)

[fr] L’article commente la résolution de l’ONU sur l’emploi pacifique de l’énergie atomique, adoptée le 23 novembre 1954. Chouet souligne l’importance symbolique de l’unanimité, y compris du bloc soviétique, mais met en garde contre les illusions : si la convocation d’une conférence internationale technique pour août 1955 constitue un progrès concret, la création d’une Agence internationale reste floue et marquée par des désaccords profonds, notamment sur la question du veto soviétique. L’auteur insiste sur le caractère encore éminemment politique du dossier nucléaire et sur la méfiance persistante de l’URSS envers l’Occident. Il conclut toutefois qu’aucun État ne peut désormais s’opposer ouvertement à la domestication pacifique et collective de l’atome, les armes thermonucléaires apparaissant inutilisables pour la guerre car porteuses d’un désastre commun.

[de] Der Artikel kommentiert die UNO-Resolution über die friedliche Nutzung der Atomenergie, die am 23. November 1954 verabschiedet wurde. Chouet betont die symbolische Bedeutung der Einstimmigkeit, auch des sowjetischen Blocks, warnt jedoch vor Illusionen: Während die Einberufung einer internationalen Technikkonferenz für August 1955 einen konkreten Fortschritt darstellt, bleibt die Schaffung einer Internationalen Agentur vage und von tiefen Meinungsverschiedenheiten geprägt, insbesondere hinsichtlich des sowjetischen Vetos. Der Autor hebt den weiterhin hochpolitischen Charakter der Atomfrage und das anhaltende Misstrauen der UdSSR gegenüber dem Westen hervor. Er schließt jedoch, dass sich heute kein Staat mehr offen der friedlichen und kollektiven Nutzung der Atomenergie widersetzen könne, da thermonukleare Waffen für den Krieg unbrauchbar seien, da sie ein gemeinsames Desaster herbeiführen würden.

[it] L’articolo commenta la risoluzione dell’ONU sull’impiego pacifico dell’energia atomica, adottata il 23 novembre 1954. Chouet sottolinea l’importanza simbolica dell’unanimità, compreso il blocco sovietico, ma mette in guardia contro illusioni: se la convocazione di una conferenza tecnica internazionale per l’agosto 1955 rappresenta un progresso concreto, la creazione di un’Agenzia internazionale resta vaga e segnata da profondi disaccordi, in particolare sulla questione del veto sovietico. L’autore insiste sul carattere ancora eminentemente politico della questione nucleare e sulla persistente diffidenza dell’URSS verso l’Occidente. Conclude tuttavia che ormai nessuno Stato può opporsi apertamente alla domesticazione pacifica e collettiva dell’atomo, poiché le armi termonucleari risultano inutilizzabili ai fini bellici, portando a un disastro comune.

[en] The article comments on the UN resolution on the peaceful use of atomic energy, adopted on 23 November 1954. Chouet highlights the symbolic importance of unanimity, including the Soviet bloc, but warns against illusions: while convening an international technical conference for August 1955 is a concrete step forward, the creation of an International Agency remains vague and marred by deep disagreements, particularly regarding the Soviet veto. He stresses the still highly political nature of the nuclear issue and the USSR’s persistent distrust of the West. He concludes, however, that no state can now openly oppose the peaceful and collective harnessing of atomic energy, since thermonuclear weapons are unusable for warfare, bringing only shared disaster.

Il ne faut ni minimiser, ni exagérer ta portée de la résolution sur l’emploi pacifique de l’énergie nucléaire, votée à l’unanimité par la commission politique des Nations unies. Le fait que le groupe soviétique se soit rallié à une déclaration d’origine occidentale qui s’inscrit dans la ligne tracée le 8 décembre 1953 par le président des États-Unis d’Amérique, est certes encourageant et digne d’être relevé avec satisfaction. Mais si l’on veut se garder des faux espoirs et des illusions dangereuses, on doit peser exactement les termes du document approuvé à Manhattan.

La résolution traite deux problèmes, celui de la constitution d’une Agence internationale de l’énergie atomique, et celui de la convocation d’une conférence internationale sur l’emploi pacifique de cette énergie. Sur le dernier point, un résultat concret a été obtenu : la conférence technique aura lieu, au plus tard en août 1955, sous les auspices des Nations unies ; les États membres de l’ONU et les institutions spécialisées y seront invités ; elle aura pour mission d’examiner les moyens de développer l’emploi pacifique de l’énergie nucléaire sur le plan international, et plus particulièrement, d’étudier les applications possibles de cette énergie dans le domaine de la production de force industrielle, de la biologie, de la médecine et de la protection contre la radioactivité. La commission politique a donc repris en substance le projet présenté en septembre par M. Cabot Lodge au nom du gouvernement de Washington ; elle a rejeté, contre les voix du groupe soviétique et de la Birmanie, qui vote prudemment avec lui chaque fois que sa voisine chinoise est intéressée à l’affaire, un amendement donnant aux États non membres accès à la conférence scientifique. La majorité n’a pas voulu, apparemment, se laisser imposer l’entrée de la Chine à l’ONU par la petite porte. On peut penser cependant que, si la conférence prend un bon départ et écarte résolument toutes les questions politiques, le cercle pourra être élargi. Car s’il est un problème d’intérêt universel, c’est bien celui qu’elle devra examiner.

Mais s’il est relativement aisé de convoquer une conférence dont chacun ressent le besoin, il est moins facile de mettre sur pied un organisme qui doit révolutionner les idées reçues en matière de propriété, d’exploitation et d’utilisation des sources d’énergie nucléaire. Aussi la commission politique a-t-elle dû se borner à exprimer l’espoir qu’une Agence internationale serait bientôt créée, et à suggérer que cette institution négocie « une forme d’accord appropriée » avec les Nations unies. Ce n’est, en effet, que sur cette formule timide et vague que l’unanimité a pu se faire. Le groupe soviétique avait proposé que l’Agence fût déclarée responsable devant les Nations unies et, dans certains cas prévus par la Charte, devant le Conseil de sécurité. Cette rédaction a été repoussée avec raison, car elle aurait pu légitimer le recours au droit de veto contre les décisions prises par l’Agence, et conduire à sa paralysie complète. La majorité ne l’a pas voulu, mais elle n’a pas pu, ou pas osé imposer un texte mettant d’ores et déjà l’Agence à l’abri du veto. L’unanimité réalisée recouvre donc en fait un désaccord profond sur un point essentiel ; et le problème éludé se reposera tôt ou tard.

La résolution du 23 novembre et les débats qui ont précédé son adoption permettent de faire quelques constatations importantes : le problème nucléaire n’est pas encore dépolitisé, ainsi que le montre la discussion relative aux États non membres de l’ONU ; la phénoménale méfiance que l’URSS nourrit à l’endroit de l’Occident n’a pas diminué, comme le prouve son désir d’étendre au domaine atomique le système du veto. Cette attitude, comme celle que Moscou adopte à l’égard du contrôle du désarmement atomique, contrôle dont il n’a pas encore accepté explicitement qu’il soit inconditionnel et illimité, laisse subsister un doute sérieux sur les intentions de l’Union soviétique, et notamment sur sa volonté de se soumettre, comme tous les autres pays, aux inspections qui peuvent seules garantir l’exécution honnête d’un contrat atomique international.

Mais ce qui ressort aussi du vote de l’ONU, c’est qu’aucun État, si puissant, si monolithique soit-il, ne peut prendre la responsabilité de s’opposer ouvertement à la domestication pacifique et collective de l’énergie atomique. Chacun sait aujourd’hui que l’emploi des armes thermonucléaires entraînerait vainqueurs et vaincus dans le même désastre, irrémédiable et monstrueux, et qu’elles ne sont par conséquent pas aptes à la poursuite de buts de guerre quelconques. La raison d’État et l’instinct de conservation de l’être humain se rejoignent pour vouloir leurs proscriptions. On veut espérer que ces deux forces seront suffisantes pour pousser les grands de ce monde dans la voie où la simple morale internationale n’a pu jusqu’ici les engager tout à fait.

1. [https ://www.e-newspaperarchives.ch/ ?a=d&d=TDG19541126-01.2.67.1](https://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=TDG19541126-01.2.67.1) [↑](#footnote-ref-1)